

IDÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-240

Travaux de déconstruction et de construction
d'un Bâtiment d'Enseignement Supérieur en
vue du regroupement des formations sur le
Campus Mendès France à Roanne

Phase 2 : travaux de construction

Avenant n°1 au lot 4 « VRD » avec le
groupement EUROVIA DALA (mandataire) /
SOLS LOIRE AUVERGNE

Avenant n°4 au lot 5 « Gros Œuvre » avec
l'entreprise VALLORGE SAS

Avenant n°2 au lot 6 « étanchéité » avec
SOPREMA ENTREPRISES

Avenant n°2 au lot 10 « serrurerie » avec la
société SARL ROCHE

Avenant n°3 au lot 11 « plâtrerie – peinture »
avec la société CHRISDECOR

Avenant n°2 au lot 13 « sols souples » avec la
société SA AUBONNET ET FILS

Avenant n°2 au lot 17 « électricité » avec le
groupement CITELUM (mandataire) / TSA

Certifié exécutoire	18 JUIL. 2022
Reçu en préfecture	18 JUIL. 2022
Publié	18 JUIL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les dispositions des articles L. 2194-1-6° et R.2194-8
et 9, du code de la commande publique, portant sur les
modifications de faible montant des marchés publics;

Vu les dispositions des articles L.2194-1-2°, L.2194-3 et
R.2194-2 à 4 du code de la commande publique portant
sur les prestations supplémentaires aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de
Roannais Agglomération, plus particulièrement la
compétence facultative « Enseignement supérieur,
recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire
du 10 juillet 2020, accordant au Président une délégation
de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux
marchés de travaux, fournitures et services et les accords-
cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature et le
mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à
Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour
exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant les marchés de travaux de déconstruction et
de construction d'un bâtiment d'enseignement supérieur
en vue du regroupement des formations sur le campus
Mendès-France à Roanne attribués par délibération du
Bureau communautaire du 17 septembre 2020 ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte des
ajustements de fin de chantier sur les lots n°5 « gros
œuvre », n°6 « étanchéité », n°10 « Serrurerie », n°11
« plâtrerie – peinture », n°13 « sols souples », et n°17
« électricité » ;

Considérant qu'il convient également d'acter des
prestations supplémentaires ainsi que des ajustements de
faible montant sur les lots n°4 « VRD » et n°17
« électricité » ;

Considérant que ces modifications doivent être intégrées
aux lots concernés par voie d'avenant ;

DECIDE

- d'approuver les avenants portant sur l'opération de construction d'un bâtiment d'Enseignement supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendès-France à Roanne comme suit :

Lot concerné	N° d'avenant	Titulaire du marché	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché € HT	% d'augmentation ou diminution / marché initial
Lot 4 « VRD »	1	EUROVIA DALA / SOLS LOIRE AUVERGNE	+12 612.90	297 275.80	+4.4%
Lot 5 « gros œuvre »	4	VALLORGE SAS	+7 823.52	847 944.82	+1%
Lot 6 « étanchéité »	2	SOPREMA ENTRERPISES	- 1 944.97	117 143.84	-1.8%
Lot 10 « serrurerie »	2	SARL ROCHE	+ 8752.00	80 316.60	+13,4%
Lot 11 « plâtrerie peinture »	3	SARL CHRISDECOR	-1 860.00	240 768.09	-0.7%
Lot 13 « sols souples »	2	SA AUBONNET ET FILS	- 863.50	47 920.59	-1.8%
Lot 17 « électricité »	2	CITELUM (ex DUGELET SAS) / TSA	- 1314.05	275 686.91	-0,5%

Par délégation du Conseil Communautaire,
 Pour le Président et par subdélégation,
JACQUES TRONCY
 Vice-Président délégué aux Finances
 et aux Achats publics